Ville de Juziers
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE AUTORISATION DE TRAVAUX N° 2026 – TEMP 1112

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le code de la route et le code de la voirie routière, notamment l'article R.116-2 ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 29 octobre 2026, par l'entreprise STPEE pour le compte d'ENEDIS,

Considérant les travaux de remplacement de supports et renforcement du réseau basse tension, avenue de Paris à JUZIERS qui auront lieu :

le 20 novembre 2026 de 08 à 17 heures 00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. Le 20 novembre 2026, l'arrêt et le stationnement seront strictement interdits avenue de Paris à JUZIERS à proximité du chantier.

Article 2. La circulation sera alternée par alternat manuel ; information écrite par l'entreprise STPEE des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. La signalisation de restriction sera réalisée par la société chargée des travaux.

Article 4. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 7. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, les agents de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 04 novembre 2026.

Le Maire, Cédric GUILLAUME

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org